

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2018

AVENIR DE LA SANTÉ - (N° 1229)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS7

présenté par
M. Grelier, rapporteur

ARTICLE 13

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Les villages de la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.